

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du vendredi 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vint sept mars à partir de vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire.**

Etaient présents :

BRANDMEYER Charly, BRANDMEYER Paul, BRASSEUR Céline, CLAUDE Nathalie, CUDEY Delphine, DELL'ESSA Marion, DORE Nadia, DUCRET Xavier, EL OMARI Abdulhak, GARLAND Stéphane, GUTH Michel, HALLER Mathilde, KONGS Olivier, LAHEURTE Hervé, LEMOINE Michaël, LORRAIN Sabine, LOUIS Cyril, MARTET Olivier, REBUSSI Jean Luc, SAUSSE Sarah, SCHOUG Victoria, SEBILLAUD Sylvie, TANZI Céline, TAPONOT Christelle, TUZI Olivier, VAUTRIN Frédéric.

Avaient donné procuration :

Madame Corinne MAUSOLEO avait donné procuration à Madame Christelle TAPONOT, Madame Victoria SCHOUG avait donné procuration à Madame Nadia DORE.

Secrétaire : Monsieur Olivier MARTET désigne Monsieur Frédéric VAUTRIN comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Désignation du correspondant de défense ;
- Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation de la manifestation des 25 et 26 avril à la Carrière du Haut-des-Places.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'ajout des points à l'ordre du jour.

Le Maire soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du samedi 21 mars 2026. (Remarque : modifier le nom de Nadia DORE dans le point relatif à l'élection des adjoints).

Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

01. Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal joint. Après explications, règlement type, peut évoluer en cours de mandat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valide le règlement de fonctionnement du Conseil Municipal.

02. Mise en place des commissions municipales

Le Conseil Municipal est amené à former des commissions permanentes sachant que le Maire est président de droit des commissions.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les candidatures suivantes :

✓ Vie associative :

- VP : Michel GUTH

Membres : Céline BRASSEUR – Nathalie CLAUDE – Delphine CUDEY – Stéphane GARLAND – Mathilde HALLER - Olivier KONGS – Michaël LEMOINE.

✓ Culture :

- VP : Delphine CUDEY

Membres : Olivier TUZI – Nathalie CLAUDE – Sarah SAUSSE – Sylvie SEBILLAUD – Frédéric VAUTRIN.

✓ Animation :

- VP : Delphine CUDEY

Membres : Abdulhak EL OMARI – Nathalie CLAUDE – Stéphane GARLAND – Olivier KONGS – Michaël LEMOINE – Sabine LORRAIN –Victoria SCHOUG.

✓ Sécurité, Cadre de vie et Environnement :

- VP : Frédéric VAUTRIN

Membres : Paul BRANDMEYER – Charly BRANDMEYER – Céline BRASSEUR – Marion DELL'ESSA – Stéphane GARLAND - Olivier KONGS – Hervé LAHEURTE – Cyril LOUIS – Corinne MAUSOLEO.

✓ CCAS et Action sociale :

- VP : Céline TANZI

Membres : Corinne MAUSOLEO – Abdulhak EL OMARI – Paul BRANDMEYER – Sarah SAUSSE – Christelle TAPONOT – Sylvie SEBILLAUD.

✓ Attribution des logements communaux :

- VP : Celine TANZI

Membres : Olivier KONGS – Sarah SAUSSE – Nadia DORÉ – Charly BRANDMEYER.

✓ Grands travaux, Suivi de Projet et budget participatif :

- VP : Hervé LAHEURTE

Membres : Charly BRANDMEYER – Marion DELL'ESSA – Xavier DUCRET – Michel GUTH – Mathilde HALLER – Cyril LOUIS – Jean-Luc REBUSSI – Frédéric VAUTRIN.

✓ Administration générale et finances :

- Appui : Christelle TAPONOT

Membres : Marion DELL'ESSA – Xavier DUCRET – Olivier TUZI – Frédéric VAUTRIN.

✓ Enfance et Jeunesse :

- VP : Nadia DORE

Membres : Sarah SAUSSE – Céline BRASSEUR – Abdulhak EL OMARI – Sabine LORRAIN – Corinne MAUSOLEO – Victoria SCHOUG – Olivier TUZI.

✓ Affaires scolaires :

- VP : Nadia DORE

Membres : Olivier TUZI – Céline BRASSEUR – Nathalie CLAUDE - Abdulhak EL OMARI – Michel GUTH – Sylvie SEBILLAUD.

- ✓ Communication :
- VP : Sylvie SEBILLAUD

Membres : Xavier DUCRET – Delphine CUDEY – Céline BRASSEUR – Stéphane GARLAND – Olivier KONGS - Michaël LEMOINE – Christelle TAPONOT.

- ✓ Conseil Municipal des Jeunes :
- VP : Nadia DORÉ

Membres : Frédéric VAUTRIN – Mathilde HALLER – Abdulhak EL OMARI – Olivier KONGS.

- ✓ Infrastructures sportives :
- VP : Michaël LEMOINE

Membres : Stéphane GARLAND – Céline BRASSEUR – Delphine CUDEY – Michel GUTH – Hervé LAHEURTE – Victoria SCHOUG.

- ✓ Sports :
- VP : Michaël LEMOINE

Membres : Olivier KONGS - Delphine CUDEY - Stéphane GARLAND – Hervé LAHEURTE Sabine LORRAIN - Victoria SCHOUG.

- ✓ Tissu économique :
- VP : Michaël LEMOINE

Membres : Michel GUTH – Frédéric VAUTRIN – Nadia DORÉ – Mathilde HALLER.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la proposition présentée.

03. Approbation du règlement de fonctionnement des commissions

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le règlement de fonctionnement des commissions municipales joint. Monsieur le maire rappelle l'obligation de déontologie et discrétion en faisant lecture de l'article 6.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la proposition présentée.

04. Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions de l'article R.123-7 du Code de l'action sociale et des familles, il appartient au conseil municipal de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS).

Ce nombre doit être compris entre huit et seize membres et être pair. Il comprend, en nombre égal, des membres élus par le conseil municipal en son sein et des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

Actuellement fixé à dix membres, il est proposé de porter ce nombre à quatorze.

Le conseil municipal doit ensuite procéder à l'élection de ses représentants au conseil d'administration, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, et à bulletin secret, conformément aux dispositions en vigueur.

Proposition du Maire :

– VP : **Céline TANZI**

Membres : Corinne MAUSOLEO – Abdulkak EL OMARI – Paul BRANDMEYER – Sarah SAUSSE – Christelle TAPONOT – Sylvie SEBILLAUD.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal adoptent la liste portée par Madame Céline TANZI.

05. Désignation représentants Syndicat Intercommunal de l'Environnement Blainville-Damelevières

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la désignation des délégués représentants la commune au Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal de l'Environnement de Blainville-Damelevières.

Proposition du Maire :

- Délégués titulaires : Jean Luc REBUSSI – Paul BRANDMEYER – Hervé LAHEURTE – Olivier MARTET
- Délégués suppléants : Charly BRANDMEYER – Stéphane GARLAND.

Après explications de Monsieur Olivier MARTET, les membres du Conseil Municipal valident la proposition à l'unanimité.

Le Maire précise que le syndicat ne pourra procéder au renouvellement de son exécutif qu'après la désignation, par la CCTLB, de son représentant au sein du Syndicat Intercommunal de l'Environnement. Cette désignation interviendra à l'issue du conseil communautaire d'installation.

Il est indiqué qu'une séance plénière réunissant l'ensemble des représentants sera ensuite organisée. Jusqu'à présent, la présidence et la vice-présidence du syndicat faisaient l'objet d'une alternance entre les communes de Blainville-sur-l'Eau et de Damelevières, en raison de leur contribution majoritaire.

Le Maire rappelle également la composition actuelle du syndicat selon les compétences exercées, notamment en matière d'assainissement (Blainville-sur-l'Eau, Damelevières, Rehainviller, Mont-sur-Meurthe) et d'eau potable (principalement Blainville-sur-l'Eau et Damelevières).

Lors du précédent mandat, Monsieur Bruno DUJARDIN assurait la présidence et Madame Catherine MANGEAOT la vice-présidence.

Dans la continuité de cette organisation, il est envisagé que la présidence revienne à la commune de Blainville-sur-l'Eau et la vice-présidence à celle de Damelevières. À ce titre, la candidature de Monsieur Jean-Luc REBUSSI est évoquée pour exercer la fonction de président.

06. Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire expose qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, de procéder à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

Il rappelle que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, cette commission est composée du maire, président de droit, ou de son représentant, et de cinq membres titulaires ainsi que de cinq membres suppléants, élus par le conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

Titulaires : Hervé LAHEURTE – Olivier MARTET – Christelle TAPONOT – Charly BRANDMEYER – Michel GUTH

Suppléants : Jean Luc REBUSSI – Marion DELL'ESSA – Xavier DUCRET – Olivier TUZI – Frédéric VAUTRIN

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la proposition présentée.

07. Désignation des représentants au Conseil d'Administration de l'EHPAD

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux ;

Vu le décret n°2005-1260 du 4 octobre 2005 relatif à la composition et au fonctionnement du conseil d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux, et notamment son article 1er prévoyant la possibilité de désigner deux personnes en raison de leurs compétences dans le champ d'intervention de l'établissement ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'administration de l'EHPAD ;

Considérant que le conseil d'administration de l'établissement comprend notamment des représentants de la collectivité de rattachement, ainsi que des personnalités qualifiées choisies en raison de leurs compétences dans le domaine social, médico-social ou gérontologique ;

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la désignation de ses représentants au conseil

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

- Titulaire : Madame Céline TANZI ;
- Suppléant : Monsieur Olivier MARTET.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la proposition présentée.

08. Désignation représentant Collège Langevin Wallon

Vu le Code de l'éducation, notamment ses dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'administration du collège ;

Considérant que la commune est représentée au sein du conseil d'administration de l'établissement par des délégués désignés par le conseil municipal, dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la désignation de ses représentants appelés à siéger au conseil d'administration du collège.

Monsieur le Maire propose :

Titulaire : Nadia DORE

Suppléant : Olivier TUZI.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la proposition présentée.

09. Atelier des Arts sur l'Eau - Représentation au Conseil d'Etablissement

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au conseil d'établissement de l'Atelier des Arts sur l'Eau :

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

- Titulaire : Delphine CUDEY
- Suppléant(e) : Olivier MARTET

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la proposition présentée.

10. Désignation d'un référent déontologue

Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions de l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, tout élu local doit pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques inhérents à l'exercice du mandat. À ce titre, la commune est tenue de désigner un référent déontologue, dont les modalités d'exercice ont été précisées par le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Hervé LAHEURTE.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité

d'approuver la proposition présentée.

11. Commission de contrôle des listes électorales

Vu la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu la circulaire ministérielle du 23 juillet 2018 ;

Les commissions de contrôle sont composées :

- de **cinq membres** dans les communes de 1 000 habitants et plus lorsque plusieurs listes ont obtenu des sièges au conseil municipal ;
- ou de **trois membres** dans les autres cas (communes de moins de 1 000 habitants, communes avec une seule liste représentée ou impossibilité de constituer une commission à cinq membres).

Par ailleurs, il est possible de désigner des suppléants, identifiés pour chaque liste, dans l'ordre du tableau.

Monsieur le Maire propose les membres suivants :

Titulaires :

Nadia DORE – Mathilde HALLER - Michel GUTH.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la proposition présentée.

12. Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de la Mission Locale du Lunévillois

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Blainville-sur-l'Eau est représentée au sein du conseil d'administration de la Mission Locale du Lunévillois, structure chargée d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle.

Il précise qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la commune appelé à siéger au sein de cette instance, pour la durée du mandat en cours.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner le représentant de la commune de Blainville-sur-l'Eau au conseil d'administration de la Mission Locale du Lunévillois.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Céline TANZI.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la proposition présentée.

13. Désignation représentant Centre Hospitalier de Lunéville

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la commune est représentée au sein du conseil d'administration du Centre hospitalier de Lunéville, établissement public de santé participant au service public hospitalier.

Il précise qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la commune appelé à siéger au sein de cette instance pour la durée du mandat en cours.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner le représentant de la commune de Blainville-sur-l'Eau au conseil d'administration du Centre hospitalier de Lunéville.

Monsieur le Maire propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la proposition présentée.

14. Désignation représentant Association Entr'Aide chômeurs

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la commune de Blainville-sur-l'Eau est représentée au sein de l'association « Entraide Chômeurs », association régie par la loi du 1er juillet 1901, basée à Lunéville, dont l'objet est d'accompagner, depuis plus de 30 ans, les personnes en recherche d'emploi en développant des outils adaptés aux évolutions du marché du travail et aux besoins des publics accompagnés.

Il précise qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commune appelés à siéger au sein de cette association pour la durée du mandat en cours.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour représenter la commune au sein de l'association « Entraide Chômeurs ».

Monsieur le Maire propose :

Titulaire : Céline TANZI

Suppléant : Nadia DORE.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la proposition présentée.

15. Désignation représentant MMD54

Vu l'article L.5511-1 du Code général des collectivités territoriales, aux termes duquel le département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence technique départementale, chargé d'apporter aux collectivités territoriales et à leurs groupements une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ;

Vu la délibération du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle en date du 24 juin 2013 approuvant la création de l'Agence technique départementale « MMD 54 » sous la forme d'un établissement public administratif ;

Vu la délibération du conseil municipal portant adhésion de la commune à MMD 54 et approuvant ses statuts ;

Considérant l'article 5 des statuts de MMD 54 relatif à la représentation des collectivités membres ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de MMD 54 ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de le désigner en qualité de représentant titulaire de la commune au sein de MMD 54 et de désigner Monsieur Hervé LAHEURTE en qualité de représentant suppléant ;
- de l'autoriser à signer les marchés de prestations et tout document afférent aux accompagnements réalisés par MMD 54 pour le compte de la commune.

Il est précisé que l'agence technique départementale MMD54 a accompagné et continue d'accompagner la commune dans la réalisation de plusieurs études, notamment une étude relative aux voies vertes, une étude de stationnement ainsi que l'élaboration d'un plan de circulation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la proposition présentée.

16. Désignation représentants Comité Social Territorial

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que, conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, le Comité social territorial (CST) est une instance consultative compétente pour les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, ainsi qu'aux conditions de travail des agents. Il précise qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la collectivité appelés à siéger au sein de cette instance, afin d'assurer son bon fonctionnement pour la durée du mandat en cours.

Les représentants de la collectivité sont désignés par l'autorité territoriale parmi les membres de l'organe délibérant ou parmi les agents de la collectivité.

Monsieur le Maire propose les membres suivants :

Titulaires : Olivier MARTET – Hervé LAHEURTE – Nadia DORE

Suppléants : Sylvie SEBILLAUD – Michel GUTH – Sophie GERVAIS.

Le Comité social territorial est une instance consultative compétente pour les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services ainsi qu'aux conditions de travail des agents ; il est consulté sur différents sujets et rend un avis obligatoire, bien que non contraignant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la proposition présentée.

17. Désignation référent CNAS

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la commune adhère au Comité national d'action sociale (CNAS), organisme chargé de mettre en œuvre une

politique d'action sociale en faveur des agents territoriaux. Il précise qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la collectivité, dit « référent CNAS », chargé d'assurer le lien entre la commune et le CNAS, de relayer l'information auprès des agents et de participer au bon fonctionnement du dispositif. Il est donc proposé au conseil municipal de désigner ce référent pour la durée du mandat en cours.

Monsieur le Maire propose Monsieur Hervé LAHEURTE.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la proposition présentée.

18. Fiscalité – Renouvellement Commission Communales des Impôts Directs

Vu les élections municipales qui se sont déroulées le 15 mars 2026 ;

Vu l'installation du nouveau conseil municipal en date du 21 mars 2026 ;

Vu l'article 1650 du code général des impôts (CGI) qui indique qu'une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune ;

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques (DDFIP) dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double¹, proposée sur délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à proposer au DDFIP la liste de contribuables suivante :

Liste membres CCID			
1	M.	REMETTER	Jean
2	MME	CLAUDEL	Caroline
3	M.	BRONNER	Bernard
4	M.	CAEL	Norbert
5	MME	COULANGE	Pamela

6	M.	DUCLOS	René
7	M.	EVA	Thierry
8	M.	CHAXEL	Pascal
9	MME	LEMOINE	Catherine
10	M.	MASSON	Jean Luc
11	MME	HARROUE	Francine
12	M.	SCHAEFFER	Patrick
13	MME	BOLLECKER	Jeannine
14	MME	REMOND	Paulette
15	M.	NEIMARD	Jean François
16	MME	POSALSKI	Sylvie
17	MME	ROYER	Michèle
18	M.	FRANCOIS	Bruno
19	MME	KIENE	Huguette
20	MME	KOESSLER	Michèle
21	M.	LEMAIRE	Philippe
22	M.	NICKEL	Jean Louis
23	MME	SACHOT	Mélanie
24	M.	PIERRE	Serge
25	M.	POIREL	Gilbert
26	M.	PREVOT	Philippe
27	MME	SEBILLAUD	Sylvie
28	MME	SPIESER	Rosita
29	MME	POUYE	Angélika
30	M.	THIERRY	Patrice
31	M.	WARHOVER	Patrick
32	MME	VIGE	Gisèle

Permet de vérifier et/ou réviser les valeurs locatives des habitations. Avec un représentant de la DDT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la proposition présentée.

19. Correspondant défense

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de désigner un correspondant défense. En lien avec les autorités militaires du département et de la région, ce référent peut favoriser les échanges entre les enseignants et les militaires, notamment à travers l'organisation de conférences, de journées portes ouvertes, de manifestations sportives ou de séances d'information, notamment sur la sécurité routière.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de désigner Monsieur Cyril LOUIS en qualité de correspondant défense pour la durée du mandat.

20. Vie associative – Subvention exceptionnelle

Le Maire passe la parole à Monsieur Cyril LOUIS, Président de l'Association GMC, en cours de création. Il rappelle l'importance du devoir de mémoire, notamment auprès des jeunes générations, à travers la transmission des événements liés à la Seconde Guerre mondiale. Il précise que, dans ce cadre, une manifestation commémorative est organisée les 25 et 26 avril prochains à la carrière, à l'occasion du 90^e anniversaire des bombardements de Blainville-sur-l'Eau, en lien avec l'association GMC.

Compte tenu de l'ampleur de cet événement, qui devrait rassembler un public nombreux, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 900 euros afin de contribuer aux frais d'organisation (logistique, repas, carburant). Il est également précisé que cette subvention sera versée à l'association des Médailleurs militaires, l'association porteuse du projet étant en cours de constitution et n'ayant pas encore reçu son récépissé préfectoral.

Le Maire souligne la nécessité de délibérer dès à présent afin de permettre le versement de cette aide avant la tenue de la manifestation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à 26 voix pour et une abstention (M. Cyril LOUIS), d'attribuer une subvention exceptionnelle de 900 euros dans les conditions précitées.

21. Informations et questions diverses

✓ **Animations :**

- Le 28 mars 2026 à 15h00 : concert de printemps à la MFC ;
- Le 1er avril à 14h30 : café littéraire à la médiathèque, avec la présentation de l'ouvrage de Gisèle Schanne « Aux portes de Saint-Pierre » ;
- Le 3 avril à 20h00 : conférence CAJUN ;
- Le 4 avril : stage de jazz ;
- Le 5 avril : chasse aux œufs au HDP ;
- Du 13 au 16 avril : chorale éphémère (stage sur inscription, payant) ;
- Le 19 avril : Boucles du HDP, en partenariat avec « les Baskets Solidaires » et « Le Rendez-vous des Voisins ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 04.
Fait à Blainville-sur-l'Eau, les jours et an susdits.

Le Maire
Olivier MARTET

